

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 65 (1939)
Heft: 9

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN TECHNIQUE

DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les 15 jours

ABONNEMENTS :

Suisse : 1 an, 12 francs

Etranger : 14 francs

Pour sociétaires :

Suisse : 1 an, 10 francs

Etranger : 12 francs

Prix du numéro :

75 centimes.

Pour les abonnements
s'adresser à la librairie
F. Rouge & C^{ie}, à Lausanne.

Organe de la Société suisse des ingénieurs et des architectes, des Sociétés vaudoise et genevoise des ingénieurs et des architectes, de l'Association des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne et des Groupes romands des anciens élèves de l'Ecole polytechnique fédérale. —

COMITÉ DE PATRONAGE. — Président: R. NEESER, ingénieur, à Genève; Vice-président: M. IMER, à Genève; secrétaire: J. CALAME, ingénieur, à Genève. Membres: *Fribourg*: MM. L. HERTLING, architecte; A. ROSSIER, ingénieur; *Vaud*: MM. F. CHENAUX, ingénieur; E. ELSKES, ingénieur; EPITAUX, architecte; E. JOST, architecte; A. PARIS, ingénieur; CH. THÉVENAZ, architecte; *Genève*: MM. L. ARCHINARD, ingénieur; E. ODIER, architecte; CH. WEIBEL, architecte; *Neuchâtel*: MM. J. BÉGUIN, architecte; R. GUYE, ingénieur; A. MÉAN, ingénieur cantonal; *Valais*: M. J. DUBUIS, ingénieur, à Sion.

RÉDACTION: H. DEMIERRE, ingénieur, 11, Avenue des Mousquetaires,
LA TOUR-DE-PEILZ.

ANNONCES

Le millimètre sur 1 colonne,
largeur 47 mm :
20 centimes.

Rabais pour annonces
répétées.

Tarif spécial
pour fractions de pages.

Régie des annonces :
Annonces Suisses S. A.
8, Rue Centrale (Pl. Pépinet)
Lausanne

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DU BULLETIN TECHNIQUE

A. DOMMER, ingénieur, président; G. EPITAUX, architecte; M. IMER; A. STUCKY, ingénieur.

SOMMAIRE : *Les constructions métalliques à l'Exposition nationale suisse de Zurich, en 1939*, par J. ZWAHLEN, ingénieur, à Lausanne. — *Visite aux « Ateliers des Charmilles »*. — *Réflexions sur l'électrification des chemins de fer, à propos de certaines réalisations récentes*. — *Société suisse des ingénieurs et des architectes*. — BIBLIOGRAPHIE. — CORRESPONDANCE. — SERVICE DE PLACEMENT. — DOCUMENTATION.

Les constructions métalliques à l'Exposition nationale suisse de Zurich, en 1939

par J. ZWAHLEN, ingénieur, à Lausanne.

Le visiteur de l'Exposition nationale, à Zurich, qui ne s'arrêtera pas uniquement aux objets exposés, mais cherchera dans le complexe des constructions l'expression d'une activité nationale, ne manquera pas d'être frappé par la prédominance du bois en tant que matériau constituant les squelettes des pavillons, des halles, pont et passerelles, pour lesquels l'acier et le béton n'ont eu qu'à se partager la portion du parent pauvre.

Cet état de chose, qui ne correspond certes pas à l'importance relative de ces trois procédés de construction dans notre pays, trouve son explication en même temps que sa justification dans les raisons suivantes :

a) Il n'appartenait pas à une Exposition nationale de faire ressortir les avantages des procédés de construction basés sur l'utilisation d'un matériau que notre pays ne produit pas.

b) Le caractère provisoire des constructions envisagées constituait un obstacle insurmontable pour le béton armé et désavantageait l'acier au profit du bois. (Nous avons eu, ici même¹, l'occasion de traiter le cas d'une halle d'exposition démontable, où l'emploi de l'acier avait prévalu sur le bois, mais il s'agissait d'une construction

destinée à être montée puis démontée chaque année et présentant de grandes portées, toutes conditions qui ne se retrouvent pas dans le cas qui nous occupe.)

c) La direction de l'Exposition avait admis, dès les premières transactions qu'elle eut avec des constructeurs, que toutes les constructions seraient reprises à la fin de l'Exposition par les maisons qui les auraient établies, sur la base suivante :

Frais supportés par l'Exposition nationale : 60 % du prix d'achat, plus frais de montage et démontage.

Les 40 % du coût d'établissement restaient donc à la charge du constructeur.

On comprendra facilement que, s'il est aisé de récupérer des pièces de bois (solives, poutres, etc.), il n'en est pas de même des divers éléments des constructions métalliques légères d'une halle d'exposition.

Pour tourner cette difficulté, il ne restait aux constructeurs qu'à proposer à la direction de l'Exposition des halles destinées à être réutilisées, dès 1940, sans grands changements, par de grandes entreprises industrielles ou éventuellement par la Confédération, qui les rachèteraient à un prix suffisant pour couvrir, outre les 40 % de leur valeur, les frais de transport et de remontage.

Les conditions défavorables que nous venons d'exposer ont réduit au nombre de 3 les constructions métalliques importantes qui figurent à l'Exposition et qui ont la mission de faire comprendre aux visiteurs à la fois l'importance dans notre pays de ce procédé de construction et les avantages qu'il présente.

¹ Voir *Bulletin Technique* du 10 septembre 1938, page 263. — *Réd.*